

DEC22339DAJ

Décision du 21 décembre 2022 portant renouvellement du mandat de M. Abraham ESCOBAR GUTIERREZ en qualité de Président du Centre de recherche Nouvelle-Aquitaine-Poitiers

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Abraham ESCOBAR GUTIERREZ en qualité de Président du Centre de recherche Nouvelle-Aquitaine-Poitiers pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu la décision du 16 juin 2022 (note de service 2022-36) fixant la liste des Centres INRAE,

Décide :

Article 1

A compter du 1^{er} janvier 2023, M. Abraham ESCOBAR GUTIERREZ, Directeur de Recherche de 2nde classe, est renouvelé dans ses fonctions de Président du Centre de recherche Nouvelle-Aquitaine-Poitiers pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 21 décembre 2022

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

